

RAPPORT DU REGISTRAIRE AU CONSEIL

Les 5 et 6 décembre 2019

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de présenter mon rapport trimestriel au conseil, lequel porte sur les trois priorités stratégiques actuelles de l'Ordre. Il renferme aussi de l'information sur toute mesure prise à la suite de la réunion du conseil de septembre 2019 et donne un aperçu des statistiques relatives à nos activités depuis le début de l'année.

Le rapport commence par des mises à jour supplémentaires relatives à des modifications législatives que le conseil a recommandées ainsi que sur d'autres questions stratégiques.

Mise à jour de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*

- Le 8 mai 2018, le projet de loi 31, la *Loi pour un plan axé sur le mieux-être et l'avenir (mesures budgétaires)*, a reçu la sanction royale. La nouvelle législation modifie aussi la *Loi sur l'Ordre*. Les dispositions relatives au financement de thérapie et de counseling, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, figurent parmi les modifications. Elles seront accompagnées d'un règlement pris par le lieutenant-gouverneur en conseil qui s'appliquera à des programmes similaires, offert par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ainsi que par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

Bien que les dispositions prévues dans ce règlement gouvernemental sont les mêmes pour les deux organismes de réglementation professionnelle, certaines d'entre elles diffèrent des recommandations que notre conseil avait faites concernant le programme, notamment à savoir si le financement s'appliquerait rétroactivement à des actes ayant eu lieu avant la mise en œuvre du programme. De plus, le règlement prévoit inclure des dispositions pour le financement des traitements médicamenteux et des dépenses afférentes comme le transport ou les frais de garde d'enfants. Le conseil ne s'attendait pas à ce que le programme couvre ses éléments supplémentaires, lesquels ajoutent un autre niveau d'administration à l'Ordre. Les dispositions supplémentaires permettraient aussi le traitement des demandes de remboursement liées aux services fournis par les aînés et guérisseurs autochtones ainsi qu'à la thérapie et au counseling fournis par les parents, la tutrice ou le tuteur, le frère ou la sœur d'une victime.

Dès l'entrée en vigueur du règlement gouvernemental, l'Ordre prévoit développer un autre règlement pris en application de la Loi afin de donner des précisions sur la rétroactivité et d'inclure des éléments supplémentaires comme des éclaircissements sur les conditions pour mettre fin au programme (p. ex., si le comité de discipline ne tire pas une conclusion de faute professionnelle ou si l'allégation est retirée). Ces éléments sont décrits dans les documents relatifs à la réunion du conseil. À sa réunion de décembre, le conseil examinera l'orientation politique qui sous-tendrait ce règlement. S'il obtient l'appui nécessaire, le personnel de l'Ordre travaillera avec le personnel du ministère de l'Éducation sur la formulation du règlement aux fins d'approbation à la réunion de mars du conseil.

Un groupe de travail continue de se pencher sur la mise en œuvre du programme, y compris les volets administratifs comme l'information à afficher sur le site web, le processus de demande en ligne et la documentation à l'appui, ainsi que l'élaboration des politiques, procédures et processus, à mesure que les détails relatifs au programme se matérialisent. Le travail se poursuit afin d'assurer un soutien à chaque étape de l'élaboration du programme.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité seront imputés aux centres de coûts des services de communication et des relations extérieures.]

- Le conseil a récemment approuvé la nouvelle version de la recommandation sur la faute professionnelle d'ordre sexuel. À la suite de cette mise à jour, le personnel effectue des recherches afin de faciliter la rédaction d'un article connexe qui sera publié dans le numéro de mars 2020 de *Pour parler profession/Professionally Speaking*.
- En vertu de la Loi, le comité de discipline peut imposer une amende et ordonner au membre de payer des frais à la fin du processus disciplinaire. Nous avons développé une procédure détaillée visant à effectuer un suivi de ces ordonnances, notamment un processus de recours en cas de défaut de paiement. À sa réunion de novembre 2019, le comité de discipline assistera à un exposé sur la nouvelle procédure.
- Comme indiqué dans mon rapport de septembre, nous avons récemment lancé un examen cyclique des contrats avec les prestataires de services juridiques, conformément à nos lignes directrices en matière d'achat. Nous avons aussi entamé un processus de demande d'information quant au recrutement d'avocats indépendants pour appuyer le travail du comité de discipline, du comité d'aptitude professionnelle, du comité d'appel des inscriptions et du comité d'appel de l'agrément ainsi que d'avocats pour le comité exécutif et le comité d'enquête (collectivement, les «avocats indépendants»). Nous prévoyons communiquer les résultats obtenus aux présidentes et présidents des comités dans les semaines à venir.

Un processus de demande d'information distinct est également en cours concernant le recrutement de conseillers juridiques poursuivants pour le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle ainsi que d'avocats-conseils pour l'Ordre. À cette fin, une demande d'information a été envoyée à 19 cabinets qui ont fait preuve d'une expertise reconnue dans le secteur de la réglementation. Nous nous attendons à ce que le processus de sélection soit terminé d'ici la mi-décembre.

- Ces derniers mois, d'autres organismes de réglementation ont demandé à l'Ordre de présenter son examen sur la gouvernance. Au cours de l'été, j'ai fait des présentations aux conseils de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et de l'Ordre des naturopathes de l'Ontario. En septembre, un membre de l'Unité de recherche et politique a fait une présentation à l'Ontario Regulators for Access Consortium (ORAC), à la demande de ses membres, sur le récent examen sur la gouvernance de l'Ordre. L'ORAC comprend des représentants de Service à la clientèle de plusieurs organismes

de réglementation ontariens. La présentation était axée sur le processus d'examen de la gouvernance, notamment le rapport de Governance Solutions Inc. (GSI), et sur la façon selon laquelle le conseil a donné suite aux recommandations formulées dans le rapport.

- L'Ordre continue de diffuser un cyberbulletin trimestriel à près de 30 000 membres du public. En septembre, *La Norme* a enregistré un taux d'accès de 36 %, semblable à celui du numéro de juin, alors que la version anglaise, *The Standard*, a affiché un taux d'accès de près de 31 %, soit trois pour cent de plus qu'en juin et huit pour cent de plus qu'en avril. «Ajoutez ces liens à vos signets!» et «Apps that help students» étaient deux des articles les plus lus dans les deux langues.
- L'Ordre continue d'élaborer des processus pour répondre aux questions d'ordre général provenant des médias sociaux comme Facebook. Nous répondons actuellement à ce type de demandes dans les 10 heures. Les demandes de renseignements précis qui portent souvent sur un membre ou sur les exigences d'inscription sont toujours envoyées au Service à la clientèle. En moyenne par jour, nous enregistrons 11 interactions Facebook et 40 questions relatives au Service à la clientèle.
- Nous continuons de promouvoir notre rôle en réglementation de la profession enseignante par l'entremise d'annonces dans l'infolettre mensuelle de Parents Engaged in Education. À la suite de la rétroaction positive obtenue lors d'un groupe de discussion l'été dernier, nous avons mis à jour une brochure qui explique la façon dont l'Ordre appuie les élèves de l'Ontario. Les parents en reçoivent un exemplaire durant des événements publics.
- Nous avons mis à jour notre document *Conseils essentiels pour les membres de la profession*; nous en donnons une copie aux étudiants en enseignement pour guider leur pratique. Nous avons produit deux guides pour expliquer le processus d'appel des inscriptions aux postulants. Ces documents sont disponibles en format numérique sur notre site web.
- L'Ordre a récemment terminé une importante actualisation de son appli mobile, laquelle permet désormais aux membres d'accéder facilement et rapidement à leur dossier, à leur carte de membre électronique, aux services de la bibliothèque et aux nouvelles de l'Ordre. L'appli remplace maintenant la documentation qui était envoyée annuellement en format imprimé au moment du renouvellement de l'inscription.
- Nous continuons de souligner l'importance d'un langage clair et simple, ordinaire et direct dans toutes les communications de l'Ordre. Dans le numéro de septembre de *Pour parler profession*, nous avons allégé le langage de certains sujets comme le maintien des limites professionnelles et notre nouveau guide pratique sur le traitement des questions d'incompétence. Nous avons révisé la documentation de notre trousse de membre pour 2020 ainsi que l'information en ligne concernant le renouvellement de l'inscription afin de fournir des renseignements concis et utiles. De plus, nous mettons l'accent sur le langage simple dans toutes nos publications et sur les médias sociaux.

Par exemple, nous venons de tourner une petite vidéo (en français et en anglais) pour illustrer combien il est facile de retourner les livres empruntés à la bibliothèque :



Un autre exemple montre de quelle manière nous répondons à la question des membres de la profession et du public : «Comment puis-je étudier l'anglais à votre collège?» Auparavant, nous aurions peut-être répondu ainsi : «L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario, responsable d'accorder l'autorisation d'enseigner aux pédagogues de l'élémentaire (maternelle à la 8^e année) et du secondaire (9^e à la 12^e année). L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario n'est pas un établissement d'enseignement pour les étudiants. Nous n'avons pas de salles de classe ni de campus. Nous n'offrons pas de cours ni de programmes.»

Aujourd'hui, notre réponse serait : «Merci d'avoir communiqué avec nous. En tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante de l'Ontario, nous sommes responsable de délivrer l'autorisation d'enseigner dans les écoles financées par la province. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario n'est pas un établissement scolaire où l'on peut étudier. Nous n'avons pas de salles de classe ni de campus; nous n'offrons pas de cours ni de programmes. Pour en savoir plus sur les programmes de formation générale, communiquez directement avec les établissements postsecondaires de l'Ontario à <https://www.ontario.ca/fr/page/faire-des-etudes-en-ontario>.»

- L'Unité des tribunaux a composé un recueil de textes à l'appui, actuellement utilisé lors des audiences. La ressource contient des textes de loi et des cas de jurisprudence cités fréquemment. Des copies de cette ressource, en français et en anglais, sont offertes aux participants; cette mesure leur évite d'imprimer ou d'apporter des copies de certains documents pertinents, utilisés régulièrement aux audiences de l'Ordre. À long terme, l'initiative permettra d'améliorer l'efficacité des audiences, de réaliser des économies et d'éviter le gaspillage de papier. Nous avons demandé aux membres du conseil qui participent régulièrement aux audiences de l'Ordre, d'utiliser cette ressource.
- Dans le cadre des indicateurs clés de l'efficacité de l'Unité d'agrément, le personnel continue de perfectionner le système de suivi qui permet d'enregistrer le travail relationnel avec les fournisseurs à l'appui des activités d'agrément. Une première analyse des types de questions adressées à l'Unité révèle deux principaux thèmes : 1) situations de stage et 2) modifications possibles au programme. Les questions des facultés portent parfois sur des sujets autres que l'agrément, notamment les inscriptions, les diplômes, la certification et ainsi de suite, auxquelles les autres unités de l'Ordre peuvent répondre. La capacité à faire le suivi des types de questions

adressées à l'Unité et à les organiser vise à orienter le flux de travail et améliorer les communications avec tous les intervenants. Le personnel continue de favoriser un dialogue ouvert avec tous les fournisseurs; ces efforts se reflètent sur l'Ordre, qui est vu comme ressource attentive au partage des connaissances.

2. Gérer les risques plus stratégiquement

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité seront imputés aux centres de coûts des services de communication, des relations extérieures et de la technologie de l'information.]

- Dans le cadre de cette priorité stratégique et de la recommandation du rapport de gouvernance visant à déterminer et à mettre en œuvre des façons de mesurer l'efficacité de la réglementation et de réduire les risques, l'Ordre a commencé à développer des outils d'évaluation. Des sondages sur la sensibilisation du public et des membres et une participation à l'aide de ses plateformes numériques, notamment le site web et les médias sociaux, serviront à évaluer la sensibilisation du public au travail de l'Ordre et à savoir comment il contribue à maintenir la confiance du public, à atténuer les risques et à réduire les préjudices causés aux élèves.

Au cours de l'année qui vient, nous planifions créer du contenu pédagogique et le publier dans *Pour parler profession* et *Des nouvelles de l'Ordre* afin de conseiller les membres et de travailler de façon proactive à réduire les préjudices causés aux élèves.

- En outre, l'Ordre a récemment entrepris une analyse de la fréquence des signalements de cas potentiels de faute professionnelle ou d'incompétence provenant des conseils scolaires et autorités scolaires en Ontario. Nous avons examiné le rythme auquel tous les conseils scolaires nous signalent leurs préoccupations afin d'établir le nombre de rapports qu'un conseil scolaire typique nous envoie. Nous avons calculé le nombre total de rapports reçus de la part de chaque conseil scolaire sur une période de cinq ans, puis nous avons comparé ce nombre à celui des postes à temps plein de chaque conseil scolaire pour déterminer si un conseil scolaire donné fait rapport à un taux comparable aux autres conseils scolaires en Ontario. Notre analyse et nos communications avec les employeurs ont pour but d'atténuer les risques et d'assurer que nous offrons aux conseils scolaires de l'aide et de l'information sur leur devoir de signaler conformément à la Loi. Au début de novembre, nous avons transmis la présente analyse aux directions d'éducation et effectué un suivi par téléphone auprès d'environ 20 directions pour discuter de la façon dont les données peuvent servir à atténuer les risques.
- Pour appuyer les membres du conseil dans leurs rôles de gouvernance, nous nous efforçons de fournir des mises à jour en temps réel par l'entremise de CouncilNet afin d'assurer un accès aux documents, aux formulaires et à l'information de haut niveau et en direct pour gérer les risques et faciliter la prise de décisions. Récemment, nous avons ainsi communiqué des détails sur les réunions les dernières réunions qui se sont tenues entre l'Ordre et le Ministère ainsi que de l'information visant à apporter des éclaircissements sur les activités de l'Ordre en cas de grève des enseignantes et enseignants.

- La section «À l'Ordre» du numéro de septembre de *Pour parler profession* met en évidence les activités de perfectionnement et les initiatives de sensibilisation importantes, organisées dans les bureaux de l'Ordre et dans des communautés de l'Ontario. Notons entre autres les séances de rédaction des lignes directrices de cours menant à une QA de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation, les visites de délégations internationales et notre participation à des événements communautaires visant à sensibiliser le public sur la façon dont nous veillons à protéger les élèves et à régir la profession enseignante. La section «En chiffres» illustre des faits issus de notre rapport annuel 2018, y compris des statistiques sur les qualifications des membres de l'Ordre.
- Dans le numéro de septembre de *Pour parler profession*, l'article «Le jugement professionnel» fait valoir les normes d'exercice et de déontologie, le cadre de perfectionnement professionnel et les cours menant à une qualification additionnelle à titre de ressources importantes pour guider le jugement professionnel des membres. De plus, un encadré offre des conseils sur l'utilisation des médias sociaux. Un autre article, intitulé «Enseigner avec l'appui de la technologie», contient un encadré sur les qualifications additionnelles qui aident à renforcer les connaissances des enseignants en technologie.
- Au moyen des médias sociaux, nous travaillons activement à promouvoir l'importance et la disponibilité des recommandations professionnelles, du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et du Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Nous avons distribué un exemplaire de notre recommandation sur la faute professionnelle d'ordre sexuel, récemment actualisée, avec le numéro de décembre de *Pour parler profession*. Il est possible d'entendre une version enregistrée en français et en anglais à partir de notre site web. La version web de nos revues permet au public d'accéder facilement aux articles qui mettent en valeur le perfectionnement professionnel et les activités liées aux qualifications additionnelles offertes aux membres de l'Ordre.
- Le personnel de l'Ordre analyse les données de sondage recueillies auprès des étudiants inscrits aux cours menant à une QA qui affichaient le taux d'inscription le plus élevé parmi les sessions d'été (p. ex., Éducation de l'enfance en difficulté, Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1^{re} partie et 2^e partie, Enseignement aux apprenants de l'anglais). Cette rétroaction est offerte aux fournisseurs de QA sous forme d'infographies. Ils les partagent avec les concepteurs et les animateurs de cours menant à une QA afin de favoriser la capacité provinciale et d'enrichir la pratique professionnelle.

3. Améliorer l'engagement des partenaires

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité sont imputés aux centres de coûts des produits de communications, des services de communication, des relations extérieures et de la technologie de l'information.]

- Le projet d'évaluation des compétences linguistiques de l'organisme Registraires de l'agrément du personnel enseignant Canada entrepris en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation progresse vers la phase pilote. Nous avons retenu les

services d'experts-conseils afin de déterminer la validité et la fiabilité de l'évaluation aux fins d'agrément au printemps prochain. Au cours de la nouvelle année, tous les territoires de compétence recruteront des participants (postulants formés à l'étranger, nouveaux diplômés des facultés d'éducation de l'Ontario, enseignants formés à l'étranger nouvellement agréés). L'essai pilote aura lieu en juillet et en août 2020 avec 2 400 participants. Le processus d'évaluation comprendra des éléments d'essai directement liés aux tâches de communication de l'enseignant. On s'attend à ce qu'une fois validée, l'évaluation des compétences linguistiques soit utilisée par tous les territoires de compétence canadiens pour les postulants formés à l'étranger qui présentent une demande d'inscription.

- Nous avons tenu des kiosques d'information à différents événements populaires auprès des parents et du grand public au cours des derniers mois. Cela nous permet d'aider le public à comprendre que les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario sont qualifiés, qu'ils respectent des normes d'exercice et de déontologie, qu'ils participent à diverses activités de perfectionnement professionnel continu et qu'ils sont responsables de leur pratique.

Date	Évènement	Ville
Le 5 octobre	Symposium de formation pour le conseil de l'école dans le cadre du plan DREAM Big de Parents Engaged in Education	Toronto
Les 5 et 6 octobre	The Baby Show	Toronto
Le 19 octobre	Kawartha Pine Ridge District School Board	Port Hope
Le 2 novembre	Conférence du Hamilton-Wentworth Catholic District School Board à l'intention des parents	Hamilton
Les 2 et 3 novembre	Baby, Bump and Toddler Show	Hamilton

En raison de notre participation à ces événements, le nombre d'abonnements au cyberbulletin gratuit *La Norme* a augmenté de 5 357 abonnés.

- L'Ordre continue de faire des présentations partout dans la province devant les membres inscrits au Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD) et au Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS). Les présentations renforcent le concept de l'autoréglementation et son importance, y compris le devoir de l'Ordre de fonctionner dans l'intérêt du public et de fournir des études de cas interactives pour aider les étudiantes et étudiants en enseignement à comprendre les normes d'exercice, les normes de déontologie et les processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir. En octobre et novembre 2019, les membres du personnel ont animé 21 séances dans le cadre du PQD et du PQAS.
- Les activités de l'Ordre attirent toujours l'attention, comme en fait foi le nombre de demandes d'information provenant d'outre-mer. Des délégations du monde entier continuent de s'enquérir de notre rôle en éducation en tant qu'organisme de réglementation professionnel et de nos différentes responsabilités, notamment les exigences en matière de certification, les normes d'exercice et de déontologie, l'agrément des programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel, et le processus disciplinaire. L'Ordre a récemment accueilli des

délégations de l'Australie, de la Corée du Sud, de la Chine, de Hong Kong, de la France, des Pays-Bas ainsi que des représentants d'établissements de formation en enseignement de l'Angleterre, de l'Écosse, du pays de Galles et des États-Unis.

Nous invitons les délégations à nous parler du but de leur visite et leur axe de recherche. Les membres du conseil peuvent examiner, à la bibliothèque Margaret-Wilson, les renseignements fournis par les délégations à ce sujet.

- Nous se rend chaque année dans les facultés d'éducation de l'Ontario pour informer les étudiantes et étudiants en enseignement de notre rôle et de nos responsabilités. Un cadre supérieur et la présidente ou une autre personne désignée participent aux séances pendant les deux premières sessions pour présenter le rôle de l'Ordre et le privilège que confère l'autoréglementation. De plus, le personnel de l'Ordre informe les étudiants au cours des troisième et quatrième sessions de leur programme quant aux facettes précises du travail de l'Ordre, comme la prise de décisions éthiques ou l'importance de nos recommandations professionnelles. Nous transmettons aussi des renseignements concernant le processus d'inscription pendant ces séances. Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2019, l'Ordre a fait des présentations à 13 facultés d'éducation.
- Le prochain congrès *Inspirer la confiance au public* se déroulera les 2 et 3 juin 2020 à l'hôtel Marriott Downtown Eaton Centre de Toronto. Le sénateur Murray Sinclair, ancien commissaire en chef de la Commission de vérité et de réconciliation, et Blaise Aguirre, psychiatre pour enfants et adolescents dont le travail considérable sur le traitement des troubles de l'humeur et de la personnalité est réputé dans le monde, seront les conférenciers principaux.

Au 4 octobre 2019, date limite des soumissions, un total de 30 propositions d'ateliers avaient été reçues. Le programme définitif des ateliers sera disponible quand la période d'inscription commencera à la fin novembre 2019.

- Le 5 octobre était la Journée mondiale des enseignants. Pour souligner cet événement annuel, l'Ordre a organisé une fois de plus une campagne de six jours sur les médias sociaux pour faire participer les enseignants, les parents et le public. Misant sur les rapports profonds et personnels que plusieurs personnes entretiennent avec les enseignants qui les ont le plus influencés, notre objectif visait à communiquer avec le public, à soutenir la confiance dans les enseignants de l'Ontario et à sensibiliser davantage le public aux activités de l'Ordre. Pour mesurer le taux de participation, nous avons noté le nombre de personnes qui, après avoir vu une annonce ou un billet, ont pris le temps de cliquer «J'aime» ou «Je partage», de faire un commentaire ou de nous suivre sur les médias sociaux. La campagne a été un succès grâce à ces mesures. Nous avons enregistré 4,9 millions de visionnements de nos annonces et billets ainsi que 37 265 clics, «J'aime», «Je partage» et «Commentaires». Au total, la participation a grimpé de 183 pour cent par rapport à la campagne de l'an dernier. À la fin, le nombre de nos abonnés sur Instagram, Facebook et Twitter avait augmenté de 69, 95 et 122 respectivement.
- L'Ordre a produit un rapport détaillé sur l'énorme rétroaction des groupes de discussion lors des séances d'été à Windsor, Welland, Ottawa, Thunder Bay, Barrie et Toronto. Nous avons rencontré séparément des parents et des membres de l'Ordre afin de recueillir

des commentaires sur les initiatives, les priorités stratégiques et les produits de communication de l'Ordre. Ces six villes ont été choisies en particulier dans le but de refléter différentes zones géographiques, données démographiques et situations linguistiques. Dans le numéro de septembre de *La Norme*, un article explique de quelle manière la rétroaction aide l'Ordre à améliorer ses communications avec les membres de la profession et du public. Il souligne également les plateformes de médias sociaux que l'Ordre utilise pour partager des nouvelles importantes sur la profession. Une copie du rapport intégral est affichée dans la section Ressources de CouncilNet à titre d'information pour les membres du conseil.

- En octobre, nous avons lancé un formulaire en ligne facile à remplir pour nous aider à mieux répondre aux questions des membres de la profession et du public. Cet outil simple, dynamique et efficace améliore notre efficacité en matière de gestion et de suivi des demandes. Le nouveau formulaire comprend aussi des façons de trouver rapidement les réponses aux diverses questions fréquentes sur nos services.
- Au moyen des médias sociaux, nous continuons de promouvoir la participation des membres aux consultations sur les QA, aux équipes de rédaction et aux initiatives d'élaboration des politiques. Nous déployons aussi des efforts de consultation et de collaboration avec nos partenaires, y compris lors de rencontres avec le ministre de l'Éducation du Québec pour discuter des avantages de l'autoréglementation et faire rapport de l'évènement dans *Pour parler profession*. Le mois dernier, lors de son congrès, la Society of Ontario Adjudicators and Regulators m'a invité à participer à une discussion de spécialistes sur l'utilisation que les organismes de réglementation font des médias sociaux afin de renforcer la reddition de comptes et la transparence.
- Des réunions avec les membres du personnel de l'Ontario Principals' Council et de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses affiliées se sont tenues respectivement les 5 et 7 novembre. Il a été question, entre autres, des rapports d'employeurs, du processus visant à retirer les conditions ou restrictions du site web de l'Ordre, ainsi que des statistiques sur le nombre de cas liés aux activités de la Division des enquêtes et des audiences.
- Le 10 octobre, les membres du personnel responsable du traitement des dossiers ont accueilli leurs homologues d'autres organismes de réglementation de l'Ontario. Environ 25 participants ont discuté des meilleures pratiques et des défis qui se dressent dans chaque organisme afin d'apprendre de leurs pairs. Nous avons envoyé une demande d'évaluation aux participants et prévoyons organiser un évènement de suivi en 2020.
- Depuis le dernier rapport du registraire, le personnel de l'Ordre a animé des équipes provinciales de rédaction pour réviser les lignes directrices de cours menant aux qualifications additionnelles suivantes :
 - Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse – Annexe D
 - Arts intégrés – Annexe C
 - Éducation religieuse en milieu scolaire catholique – Annexes A, D et E
 - Sciences de l'environnement – Annexes A et E
 - Éducation environnementale – Annexe D
 - Mathématiques – Annexes C et D

- Enseignement au cycle intermédiaire – Annexe D
 - Musique instrumentale – Annexes A et D
 - Musique vocale – Annexe A
 - Musique vocale (cycles intermédiaire et supérieur) – Annexe D
 - Musique vocale (cycles primaire et moyen) – Annexe D
 - Musique – Annexe E
 - Enseignement au cycle moyen – Annexe D
 - Arts visuels – Annexes A et D
- Aux fins de validation provinciale, nous avons distribué l'ébauche des lignes directrices de cours menant à une QA suivantes aux intervenants et partenaires en éducation :

Annexe B

- Technologie des communications
- Technologie de l'informatique
- Technologie de la construction
- Industries écologiques
- Coiffure et esthétique
- Soins de santé
- Tourisme et hôtellerie
- Technologie de la fabrication
- Technologie des transports

Annexe C

- Arts – 7^e et 8^e année

Annexe D (1^{re} partie, 2^e partie et spécialiste)

- Enseignement et leadership dans les milieux des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- Nous avons diffusé la version définitive des lignes directrices de cours menant à une QA suivantes aux intervenants et partenaires en éducation :

Annexe D (1^{re} partie, 2^e partie et spécialiste)

- Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- Écriture

Annexe E (spécialiste en études supérieures)

- Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- Musique

- En collaboration avec les membres de la profession, le personnel de l'Ordre élabore de nouvelles ressources pour la formation à l'enseignement, qui sont fondées sur les normes, propres aux domaines suivants :
 - Gestion de l'environnement et sensibilisation à l'écologie
 - Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art rotinonhsyón:ni
 - Points de vue de la pratique – Explorer l'éducation de l'enfance en difficulté
 - Profils d'apprentissage : Honorer et appuyer la diversité et l'unicité
 - Favoriser les cultures du bien-être au sein de la pratique de l'enseignement
 - Pédagogies : Explorer le bien-être dans la pratique
- Le personnel de l'Ordre a animé un forum ouvert sur les lignes directrices de cours menant à la QA Éducation religieuse en milieu scolaire catholique. Des apprenants des paliers élémentaire et secondaire ainsi que des élèves conseillers ont pris une part active à cette séance avec les parents, les partenaires en éducation, les fournisseurs de QA, les instructeurs du programme de formation à l'enseignement, les chercheurs universitaires et les pédagogues qui enseignent au sein des écoles catholiques. La consultation provinciale a souligné l'importance du rôle de l'Ordre en tant qu'organisme d'autorèglementation œuvrant dans l'intérêt du public.
- Nous avons fait une présentation aux membres du corps professoral et au personnel de Pickering College sur les façons de soutenir les élèves LGBTQ.
- Le personnel de l'Ordre a été invité à participer à la 2^e conférence commémorative D^r David V.J. Bell, organisée par l'organisme L'Éducation au service de la Terre et l'Université York; le discours liminaire était intitulé *Sustainable Development: Where We're At, What's Working (And What's Not), and What We Need To Succeed*. La séance contribue à orienter l'examen des cours portant sur l'éducation environnementale. Le personnel a également participé à la conférence sur le leadership de l'Ontario Association for Mathematics Education, *Paying Attention to Leadership in Mathematics*, afin d'appuyer l'examen des lignes directrices de cours menant à la QA Mathématiques des annexes C et D.
- L'Ordre a rencontré des représentants d'un consortium de collèges d'arts appliqués et de technologie relativement à des cours menant à une QA.
- Le personnel a facilité une séance à l'intention des pédagogues chevronnés sur le leadership catholique et les normes de déontologie de la profession dans le cadre du *Called to Lead Leadership Discernment Program* pour le London District Catholic School Board.
- L'Ordre, en partenariat avec l'Institut national canadien pour les aveugles a reproduit les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante ainsi que le cadre de perfectionnement professionnel en braille abrégé et en braille intégral, en français et en anglais. Les versions en braille seront utilisées avec les lignes directrices des cours menant à la QA Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse. Le braille

fait partie du contenu de ces cours. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession ainsi que le cadre de perfectionnement professionnel servent d'assise aux cours menant à la QA.

- À l'automne, le personnel de l'Ordre a participé au forum *Positive Leadership for Flourishing Schools Forum* tenu à l'Université Queen's à l'appui des QA liées au leadership.
- Le personnel a participé au Global Summit & EdTech Expo – *Teaching & Learning in the Digital Age* afin d'appuyer l'agrément et l'élaboration de politiques en matière de QA liés aux méthodologies en ligne utilisées au sein du Programme menant à la qualification de directeur ou de directrice d'école (PQD), du Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS) et de toutes les QA. Le forum appuie et oriente les processus d'agrément se rapportant aux QA.
- Afin de respecter son engagement continu visant à développer des ressources en éducation autochtone et à en créer à l'appui de l'éducation autochtone, l'Ordre a participé à diverses activités, notamment :
 - Participer à un cercle de discussion avec Pamela Toulouse, professeure titulaire à l'Université Laurentienne et autochtone de la Première Nation de Sagamok.
 - Fournir un kiosque de l'Ordre à *Indspire – 2019 National Gathering for Indigenous Education*; l'évènement prévoit explorer les façons d'améliorer les résultats pédagogiques des élèves autochtones de la maternelle à la 12^e année. Le kiosque a fait la promotion des nombreux cours menant à une QA axés sur les Autochtones ainsi que des ressources pour la formation à l'enseignement développées par des pédagogues autochtones, des membres de la communauté, des locuteurs, des aînés et des gardiens du savoir.
 - Participer à une expérience d'apprentissage culturel professionnel au centre Kayanase de Six Nations, où notre personnel a suivi l'histoire des Haudenosaunees et du peuple du territoire Grand River, du XVII^e siècle jusqu'à ce jour. Ils en ont appris davantage sur les usages écologiques des terres, l'ampleur des changements survenus et l'éventuelle adaptation de nos peuples au fil du temps.
 - Présenter une séance plénière avec les partenaires autochtones à la conférence de 2019 du Réseau canadien des organismes de réglementation intitulée *Collaboration that Honours Truth and Reconciliation within a Regulatory Context*.
 - Organiser des représentations mohawks des normes de déontologie de la profession enseignante en partenariat avec un artiste et linguiste mohawk de Six Nations de Grand River. Ces nouvelles images sont incluses dans la nouvelle QA Enseignement et leadership dans les milieux des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

STATISTIQUES

Dotation en personnel

- Nous recrutons pour combler les vacances dans les 177,5 postes permanents approuvés par le conseil dans le budget de 2019. Le tableau suivant présente le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché par des conseils scolaires et le personnel temporaire au 31 octobre 2019 :

Postes prévus dans le budget de 2019	<u>177,5</u>
Personnel permanent	155
Personnel temporaire (congrés et postes vacants)	13
Personnel détaché par des conseils scolaires	6
Postes vacants (intérimaires)	3,5
	<u>177,5</u>

Services aux postulants et aux membres

Services demandés	Demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2017	Demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2018
Approbations des demandes de prolongation du certificat – 1 ^{re} prolongation	52	54
Approbations des demandes de prolongation du certificat – 2 ^e prolongation	14	8
Attestations de qualifications pédagogiques	927	972
Divulgations de renseignements personnels (documents)	488	753
Approbations de preuves documentaires de remplacement	21	31

- Nos membres, actuels ou anciens, ainsi que les postulantes et postulants à l'Ordre peuvent nous demander d'envoyer une copie des documents figurant dans leur dossier (p. ex., relevés de notes ou attestations de qualifications pédagogiques de territoires de compétence autres que l'Ontario) à d'autres organismes. En 2018, ce type de demande a augmenté, signalant que les copies de documents officiels sont de plus en plus acceptées à la place des originaux. Afin de gérer un plus grand volume et de mieux servir les postulants et nos membres, nous cherchons à offrir un moyen de transmettre ces documents à des tierces parties (comme le COEQ) par voie électronique.
- L'attestation de qualifications pédagogiques est un document important qui doit être envoyé directement à un établissement d'enseignement. Il contient les qualifications, la

date de certification initiale, le statut à l'Ordre et tout antécédent disciplinaire (le cas échéant) d'un membre, et permet d'évaluer son aptitude professionnelle.

Chaque territoire de compétence où un postulant a enseigné doit produire ce document. L'Alberta et la Colombie-Britannique sont les territoires de compétence d'où provient le plus grand nombre d'attestations de qualifications pédagogiques.

Territoires de compétence délivrant le plus grand nombre d'attestations de qualifications pédagogiques :

Territoire	Nombre de demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2017	Nombre de demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2018
Alberta	293	268
Colombie-Britannique	60	86
Nouvelle-Écosse	53	74
Manitoba	66	73
Québec	70	55

Approbation de preuves documentaires de remplacement

- Comme les autres organismes de réglementation, nous exigeons des établissements émetteurs, organismes de certification ou centres d'évaluation de compétences linguistiques qu'ils nous fassent parvenir directement les relevés de notes, attestations de qualifications pédagogiques et résultats à un test de compétence linguistique. Cette politique est enchâssée dans notre mandat législatif de remplir nos objectifs tout en protégeant l'intérêt du public. De plus, une telle politique souligne l'importance des preuves documentaires dans l'exécution de notre mandat.

L'adoption, en 2006, d'une législation en matière de pratiques d'inscription équitables et les modifications à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* ont donné lieu à un processus qui permet d'accepter certaines preuves documentaires pour en remplacer d'autres. Dans certaines circonstances, on pourrait autoriser les postulantes et postulants à fournir les documents exigés sous d'autres formes (p. ex., en raison d'une guerre, d'un conflit politique ou d'un désastre naturel, si le postulant a peur de demander des documents par crainte de conséquences, ou si l'établissement a fermé ses portes ou ne peut fournir la documentation requise parce que la période de conservation des documents est échu).

Au cours de la période de référence, nous avons ainsi accepté des preuves documentaires de remplacement dans le cas de 31 postulants. Le Cameroun et l'Iran (16 % chacun) sont les territoires de compétence pour lesquels nous recevons le plus grand nombre de demandes. L'attestation de qualifications pédagogiques est le document le plus demandé (77 %). Parmi les 31 postulants à qui nous avons offert de fournir des preuves documentaires de remplacement, 58 % ont pu fournir tous les documents exigés (11 sont membres en règle, 2 se sont vu refuser l'autorisation d'enseigner et 5 font actuellement l'objet d'une évaluation). Sur les dossiers restants (42 %), 3 sont clos et 10 font l'objet d'une évaluation des documents.

Statistiques sur les membres et les non-membres

Statut	Octobre 2019	Octobre 2018
<u>Figurent au tableau public des membres</u>		
En règle (y compris les membres sujets à des conditions ou restrictions)	233 972	233 484
À la retraite	152 455	146 378
Certificats suspendus pour non-paiement de la cotisation	77 471	80 612
Certificats échus	21 642	21 666
Certificats annulés à la suite d'une démission	3 373	3 436
Certificats révoqués	355	319
Certificats annulés	269	271
Certificats suspendus	93	91
Total partiel	489 630	486 257
<u>Ne figurent pas au tableau public des membres</u>		
Décédés	34 421	32 286
Sans dossier ⁽¹⁾	20 944	20 889
Dossiers non soumis ⁽²⁾	10 022	8 968
Dossiers fermés	6 785	6 516
Profils retirés du tableau public	6 375	6 298
Refusés	3 214	3 170
Évaluation de documents	3 200	3 113
Jamais inscrits	1 013	1 013
Période de validité de l'évaluation expirée	983	1 002
Soumis à évaluation	573	411
En attente d'approbation d'un paiement	433	418
En attente	349	281
Annulés par le Ministre	122	124
Examens administratifs	60	42
Total partiel	88 494	84 531
Total	578 124	570 788

⁽¹⁾ Dossier créé à la réception d'un document qui ne correspond pas à un dossier de membre ou de postulant. Une telle situation survient lorsqu'un postulant demande à un établissement d'envoyer à l'Ordre des documents relatifs à une demande qu'il n'a pas encore présentée. Une fois la demande reçue, le document en question est versé dans le dossier.

⁽²⁾ Dossier créé lorsqu'un postulant a commencé mais pas terminé sa demande d'inscription.

Bibliothèque Margaret-Wilson

- Le 29 août, la bibliothèque a lancé une nouvelle page d'accueil sur notre site web offrant des services plus efficaces à nos membres. Les membres peuvent dorénavant accéder aux ressources gratuites de la bibliothèque à partir de la section qui leur est réservée sur notre site web.
- Les améliorations apportées au logiciel de la bibliothèque ont permis aux membres d'effectuer davantage de recherches dans les bases de données, ce qui représente un net avantage pour eux. Les membres ont effectué le même nombre de recherches en septembre (158 871) avec le nouveau système qu'au cours des neuf mois précédents (janvier à septembre 2019) avec l'ancien système.
- Pour la période de neuf mois allant de janvier à septembre 2019, le nombre d'interactions avec le personnel de la bibliothèque par téléphone, par courrier électronique ou en personne a augmenté de 4 % par rapport à la même période l'an dernier, passant de 1 221 à 1 265.

Normes d'exercice et de l'agrément

- Au cours du quatrième trimestre de 2019, le personnel a continué d'appuyer le comité et les sous-comités d'agrément dans leur évaluation de programmes de formation professionnelle en collaborant avec les fournisseurs et les membres du comité et des sous-comités aux divers stades du processus d'agrément. En octobre dernier, les agents de programme ont organisé les visites de deux campus de l'Université Lakehead (Orillia et Thunder Bay) où, pendant neuf jours, les membres d'un sous-comité ont travaillé et mené des entrevues. Les conclusions, faits et motifs du sous-comité seront examinés et serviront à orienter la décision du comité d'agrément à sa réunion de décembre. Les trois facultés d'éducation qui présenteront une demande de renouvellement d'agrément de leurs programmes de formation professionnelle en 2020 ont entamé les travaux préliminaires. Ces activités reflètent la nature cyclique du travail de l'Unité d'agrément.

Examens d'agrément initial des programmes de formation à l'enseignement

	Fournisseur	Nombre de programmes de formation professionnelle	Visite des lieux	Décision d'agrément
Agrément de programmes de formation initiale	Université Laurentienne, École des sciences de l'éducation	1 renouvellement de programme 2 nouveaux programmes ajoutés	Du 3 au 8 mars 2019	Le 17 septembre 2019
	Université Lakehead, Faculté d'éducation	4 programmes	Les 15 et 16 juillet 2019 Indigenous Language Teachers' Diploma (ILTD) Le 3 octobre 2019 (Orillia) Du 7 au 11 octobre 2019 (Thunder Bay)	Le 3 décembre 2019 (date prévue)
	2 fournisseurs	7 programmes		

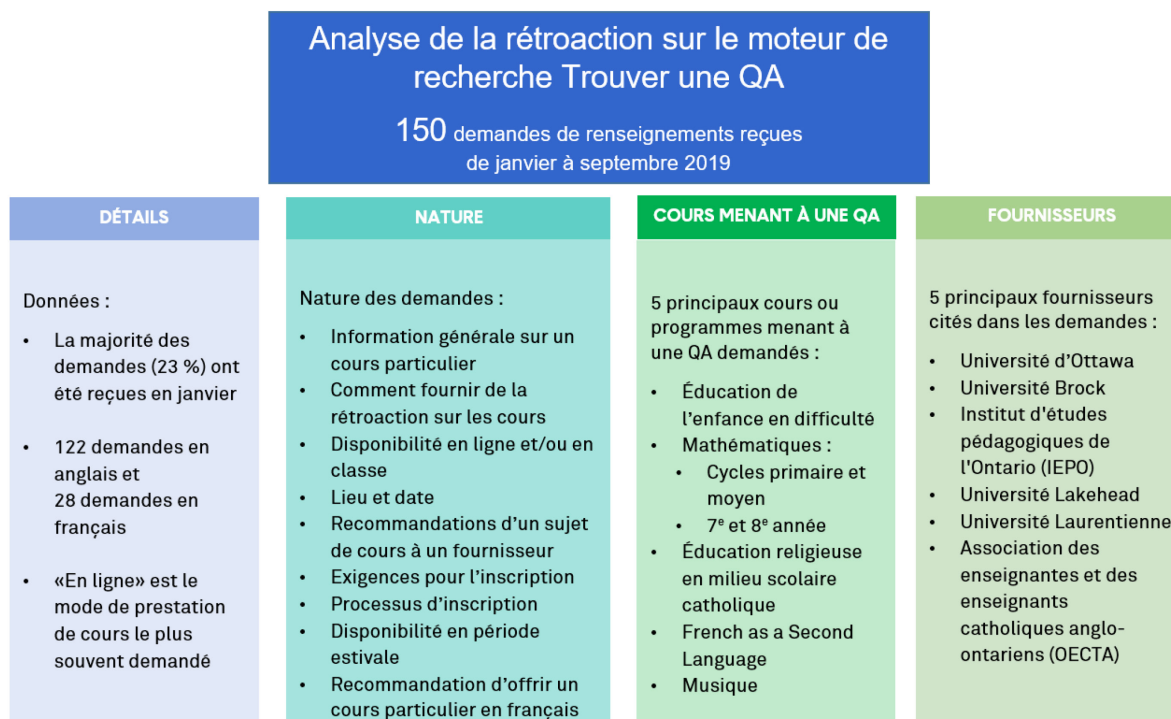
- En vertu du Règlement, les fournisseurs doivent aviser le comité d'agrément avant de procéder à tout ajout ou à toute modification importante à un programme agréé. Le personnel de l'Unité d'agrément appuie le travail des sous-comités formés pour évaluer les modifications proposées et formuler des recommandations au comité. En septembre dernier, le comité d'agrément a rendu une décision concernant une modification aux deux programmes figurant dans le tableau ci-dessous.

Demandes d'agrément de modifications à un programme de formation à l'enseignement

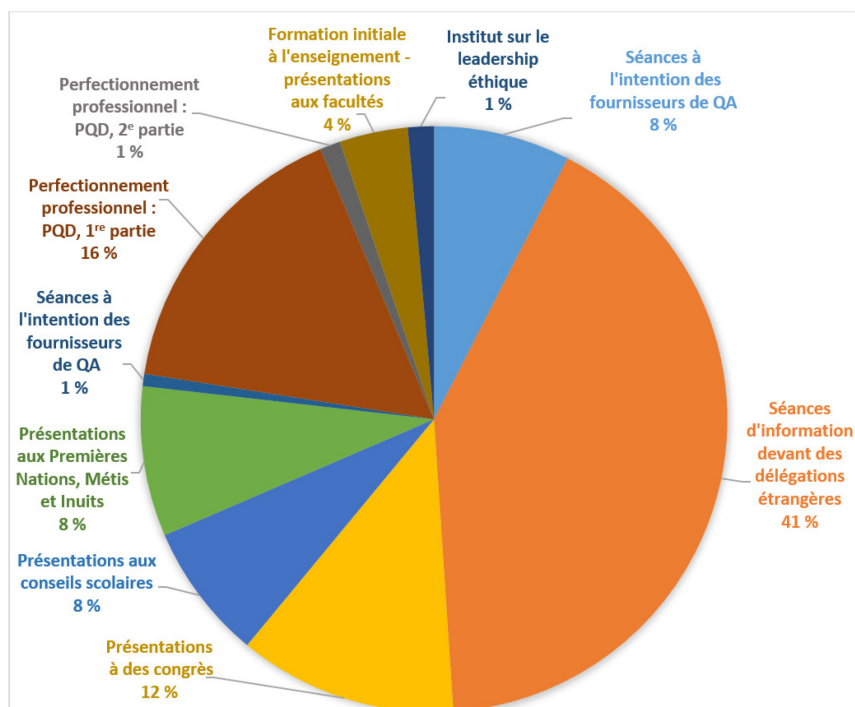
	Fournisseur	Type de modification	Décision d'agrément
Modifications à un programme	Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto	Modification importante	Le 17 septembre 2019
	Université Western, Faculté d'éducation	Modification importante	Le 17 septembre 2019
	2 fournisseurs	2 modifications	

Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA :

- Depuis le début de l'année, notre personnel a reçu 150 demandes de renseignements de la part de membres de la profession par l'entremise de **Trouver une QA**.



- Formation sur les normes : Depuis le début de l'année, nous avons animé 50 séances qui ont réuni 1 000 participants, y compris des étudiantes et étudiants en enseignement, des nouveaux pédagogues, des formatrices et formateurs en enseignement, des leaders en éducation, des enseignants qui souhaitent occuper un poste de direction d'école, des concepteurs de cours menant à une QA et des pédagogues formés à l'étranger. Le diagramme circulaire suivant ventile les séances qui ont été proposées depuis le début de l'année.



Enquêtes et audiences

- Le tableau suivant résume les préoccupations qui ont été portées à notre attention du 1^{er} avril au 30 septembre 2019.

Description	2019	2018
Origines		
- Membre du public	44	31
- Secrétaire d'un conseil – Évaluation du rendement du personnel enseignant ⁽¹⁾	0	0
- Membre de l'Ordre	10	5
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	56	45
- Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations) ⁽²⁾	110	81
Disposition		
- Résolue au stade initial	51	36
○ Avis d'employeurs (résolue au stade initial)	9	9
- Transmise à l'Unité des enquêtes	57	61

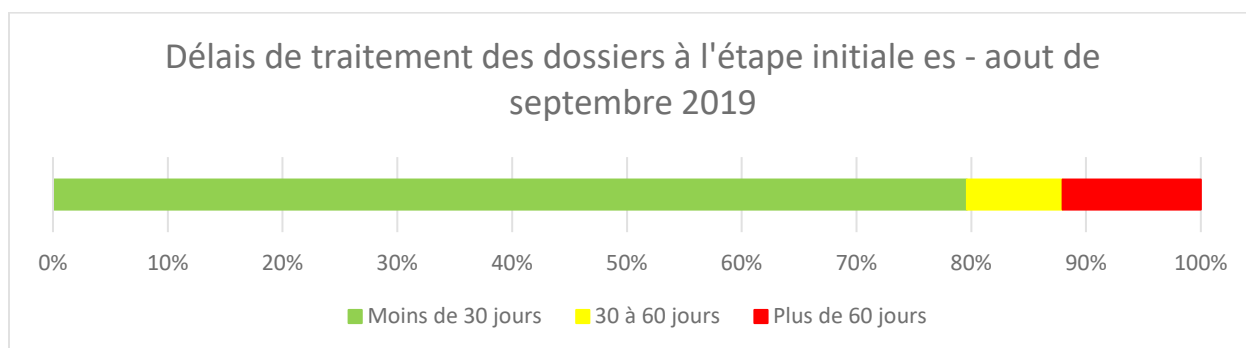
Description	2019	2018
- Dossier actif	67	63

- (1) Signalements liés à une démission ou à un congédiement à la suite d'une évaluation insatisfaisante du rendement.
- (2) Les préoccupations transmises au comité d'enquête ou résolues au stade de l'évaluation initiale peuvent avoir été reçues avant cette période. Par conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

Entre le 1^{er} avril et le 30 septembre, l'équipe de traitement des préoccupations a reçu environ 100 courriels et appels téléphoniques. La grande majorité des appels sont retournés la journée même, tandis que les réponses aux courriels sont généralement transmises dans les 24 heures.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'équipe a traité 108 sujets de préoccupations et avis d'employeurs entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2019. Les délais de traitement des dossiers du 1^{er} avril au 30 septembre 2019 étaient les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 86 (79,6 % des dossiers)
 Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 9 (8,3 % des dossiers)
 Dossiers traités en plus de 60 jours – 13 (12 % des dossiers)



La plupart des dossiers dont le traitement a pris plus de 60 jours étaient en attente de plus de renseignements de la part des employeurs. L'Unité des plaintes et audiences communique régulièrement avec les employeurs pour les sensibiliser à l'importance de nous fournir toute mise à jour dans les meilleurs délais.

Enquête

Le tableau suivant récapitule les affaires classées par des sous-comités de discipline entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2019.

Issues	Plaintes
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	0
Question renvoyée au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	34
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	4
Question non renvoyée en vertu des alinéas 26 (5) a) ou b) et aucune mesure prise	6
Rappel par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0
Avis par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	2
Avertissement par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5
Admonestation par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	8
Avertissement verbal en vertu du paragraphe 26 (5) c)	0
Admonestation verbale en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	9
Question résolue au moyen du processus de règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	17
Règlement par engagement	1
TOTAL	85

Remarque : Ce total ne comprend pas une préoccupation retirées ou abandonnée avant qu'elle ne soit transmise à un sous-comité d'enquête.

Entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2019, le comité d'enquête a renvoyé 34 dossiers au comité de discipline et 4 dossiers au comité d'aptitude professionnelle. Pour la même période en 2018, 27 dossiers avaient été renvoyés au comité de discipline, et 4 au comité d'aptitude professionnelle.

Règlement des plaintes

Le tableau suivant résume les activités en matière de règlement des plaintes pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2019 par rapport à la même période l'an dernier :

	2019	2018
Protocoles d'entente adoptés par le comité d'enquête	17	9

Audiences

Le tableau suivant fait état du nombre total de dossiers ouverts à la fin de l'année (comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle) :

2019 (au 30 sept.)	2018	2017	2016	2015
285	232	172	186	218

On peut classer les audiences des comités de discipline et d'aptitude professionnelle en deux groupes : «contestées» et «non contestées». En général, dans une affaire contestée, le membre en cause nie les allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, et des témoins ou des experts peuvent y être convoqués. Dans le cas d'une audience non contestée, une entente est conclue et le membre en cause admet ou ne conteste pas les allégations. Ce dernier peut également accepter la conclusion au moyen d'une entente.

Les tribunaux continuent à favoriser le règlement de différends par l'entremise d'ententes, dans la mesure du possible. Lorsque les parties parviennent à un consensus, cela permet d'allouer les ressources aux audiences contestées de nature sérieuse.

Dans *R. c. Anthony Cook*, [2016] 2 CSC 204, 2016 CSC 43, la Cour suprême du Canada a examiné les motifs pour lesquels il faut généralement accepter les recommandations conjointes, y compris le fait que la partie défenderesse abandonne son droit à une audience et que les parties, le public et les autres intervenants ont souvent avantage à accepter de telles ententes. Par exemple, en cas d'entente, les témoins n'ont pas à comparaître. La Cour a conclu qu'un seuil très élevé doit être atteint pour justifier le rejet d'une recommandation conjointe : les arbitres doivent déterminer si le fait d'accepter la recommandation conjointe serait susceptible de discréditer l'administration de la justice ou irait à l'encontre de l'intérêt du public.

Les trois tableaux suivants illustrent la nature des dossiers que les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont traités au cours de la période.

Audiences contestées (et nombre réel de jours d'audience contestée)

Mois	2017	2018	2019
Janvier	1 (1 jour)	1 (2 jours)	2 (2 jours)
Février	1 (2 jours)	1 (2 jours)	0 (0 jour)
Mars	1 (2 jours)	3 (3 jours)	1 (1 jour)
Avril	2 (2 jours)	3 (3 jours)	5 (3 jours)
Mai	2 (4 jours)	4 (6 jours)	0 (0 jour)
Juin	2 (4 jours)	2 (2 jours)	3 (6 jours)
Juillet	0 (0 jour)	3 (3 jours)	1 (2 jours)
Aout	2 (3 jours)	1 (1 jour)	3 (3 jours)
Septembre	1 (2 jours)	3 (6 jours)	2 (2 jours)
Octobre	1 (1 jour)	1 (2 jours)	
Novembre	4 (4 jours)	1 (1 jour)	

Décembre	2 (3 jours)	3 (5 jours)	
TOTAL	19 (28 jours)	26 (36 jours)	17 (19 jours)

Ententes/retraits

Mois	2017	2018	2019
Janvier	5	5	2
Février	4	3	9
Mars	7	1	3
Avril	3	4	12
Mai	4	0	9
Juin	9	9	13
Juillet	5	1	12
Aout	4	3	4
Septembre	4	1	4
Octobre	18	8	
Novembre	11	14	
Décembre	10	8	
TOTAL	84	57	68

Conférences préparatoires à l'audience

Mois	2017	2018	2019
Janvier	0	2	0
Février	1	4 (en 3 jours)	1
Mars	2	0	2 (en 1 journée)
Avril	0	4 (en 3 jours)	3
Mai	0	3 (en 1 journée)	3 (en 2 jours)
Juin	0	2 (en 1 journée)	2
Juillet	3	0	3
Aout	0	0	3 (en 2 jours)
Septembre	0	1	0
Octobre	1	1	
Novembre	0	5 (en 4 jours)	
Décembre	1	1	
TOTAL	8	23 (en 17 jours)	17 (en 14 jours)

ENGAGEMENTS

Aucun engagement n'avait été noté à la réunion du conseil des 26 et 27 septembre 2019.

Je serai heureux de répondre à vos questions ou de recueillir vos commentaires.

Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et registraire